La force des mesures combinées : Efficacité de la sensibilisation et d'autres activités de soutien dans le cadre des SSRTE

Analyses des données issues des SSRTE soutenus par ICI

Novembre 2026

Contexte

Les Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) sont des systèmes d'accompagnement centrés sur l'enfant, conçus pour identifier les enfants en situation de travail des enfants ou exposés à ce risque, et leur apporter un soutien afin d'améliorer leur situation.[1] Dans le cadre de ce système, les agents·es SSRTE, parfois appelés « relais communautaires » ou « agent·es de terrain », se rendent dans les foyers et les plantations. Si un enfant est identifié en situation de travail des enfants, un soutien est apporté à l'enfant, à son ménage et/ou à la communauté afin de remédier aux vulnérabilités sous-jacentes et de réduire la dépendance des ménages vis-à-vis du travail des enfants en tant que stratégie d'adaptation. Les agents·es SSRTE effectuent des visites de suivi régulières pour monitorer la situation des enfants et vérifier si celle-ci s'est améliorée.

Les activités de soutien menées dans le cadre des SSRTE peuvent prendre de nombreuses formes, tant immatérielles que matérielles. L'un des éléments clés de ce soutien consiste **à sensibiliser aux dommages potentiels que le travail des enfants peut causer** à leur développement physique et mental, ainsi qu'à l'importance de l'éducation. **D'autres types de soutien** fournis par un SSRTE visent à donner aux ménages **accès à des alternatives pratiques et à des services qui contribuent à protéger les enfants** et à favoriser leur scolarisation. Parmi les exemples courants, on peut citer la distribution de kits scolaires aux enfants, l'aide à l'obtention d'actes de naissance, l'octroi de transferts monétaires aux ménages, la facilitation de l'accès à l'assurance maladie, la mise en place de groupes de travail d'adultes au sein de la communauté, l'organisation de classes passerelles pour les enfants non scolarisés, l'organisation de cours d'alphabétisation pour adultes, la rénovation des écoles primaires locales ou la création d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Le choix du type de soutien à apporter est généralement déterminé par plusieurs facteurs, notamment les besoins de l'enfant et du ménage, l'accès aux services au sein de la communauté, l'âge de l'enfant et sa situation scolaire, mais aussi les contraintes logistiques et financières.

[1] Plus précisément, selon les critères de base pour les SSRTE de l'ICI, un SSRTE est défini comme suit : « Les systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) sont des systèmes de soutien centrés sur l'enfant. Ils identifient les enfants en situation de travail des enfants ou exposés à ce risque, leur apportent un soutien continu (directement et par le biais de référencements) afin d'améliorer leur situation et suivent leurs progrès au fil du temps. Les SSRTE visent à prévenir et à réduire le travail des enfants, à atténuer ses effets néfastes et, à terme, à empêcher qu'il ne se transmette à la génération suivante. Lorsqu'ils disposent de ressources suffisantes, les SSRTE comprennent des interventions qui renforcent l'environnement protecteur des enfants et s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants, tout en apportant un soutien pour réparer les préjudices déjà causés par le travail des enfants. »

Question d'analyse

Pour investir les ressources de la manière la plus efficace possible, les responsables de la mise en œuvre des SSRTE doivent savoir quels types de soutien, et quelles combinaisons, sont les plus efficaces pour sortir les enfants du travail dangereux. Cependant, l'utilisation des données SSRTE pour comprendre l'efficacité des différents types de soutien pose des difficultés. Si les données du SSRTE révèlent des associations entre le type de soutien reçu et les résultats ultérieurs des enfants, elles ne peuvent pas être utilisées pour établir des effets de causalité liés à des interventions de soutien spécifiques. En effet, les mesures de soutien sont choisies en fonction des besoins et de la situation de la communauté, du ménage et de l'enfant. Cela signifie que les différences de résultats peuvent refléter non seulement le type de soutien fourni, mais aussi les situations sous-jacentes qui ont conduit, au départ, à des choix de soutien différents.

Cependant, étant donné que la sensibilisation est généralement proposée à la plupart des ménages du système et qu'elle est donc dispensée indépendamment de la situation du ménage, de l'enfant ou de la communauté, nous pouvons comparer les résultats des enfants qui n'ont bénéficié que d'une sensibilisation au niveau du ménage à ceux des enfants ayant bénéficié d'autres types de soutien, ou d'une combinaison des deux.

Nous avons analysé les données du SSRTE pour répondre à la question suivante : **pour mettre fin à l'engagement des enfants dans des travaux dangereux, le SSRTE devrait-il donner la priorité à la sensibilisation, à d'autres types de soutien, ou à une combinaison des deux ?**

Données

Notre analyse s'appuie sur les données issues des SSRTE soutenus par ICI dans les chaînes d'approvisionnement du cacao et du café en Côte d'Ivoire. Ces données comprennent les comptes rendus d'entretiens avec des enfants recueillis lors des visites au niveau des ménages effectuées au cours d'une période de 10 ans, entre 2015 et 2025 (période durant laquelle ICI a mis en œuvre les SSRTE à grande échelle).

Le résultat d'intérêt consiste à **déterminer si les enfants précédemment identifiés en situation de travail dangereux des enfants n'exerçaient plus d'activité dangereuse lors de deux visites de suivi consécutives**. Nous disposons de données pour 21 552 enfants qui avaient été identifiés en situation de travail dangereux des enfants lors d'une visite au niveau des ménages et qui ont bénéficié d'au moins deux visites de suivi. Si un enfant ne signalait plus aucune activité dangereuse lors de deux visites de suivi consécutives, il est considéré comme n'effectuant plus de travail dangereux.

Pour cette analyse, l'aide apportée à l'enfant ou à sa famille est regroupée en deux grandes catégories :

- la sensibilisation,
- tous les autres types de soutien visant à améliorer la situation de l'enfant, tels que le soutien matériel, la formation et l'aide à l'accès aux services.

Nous examinons ensuite comment chaque catégorie est associée au résultat d'intérêt.

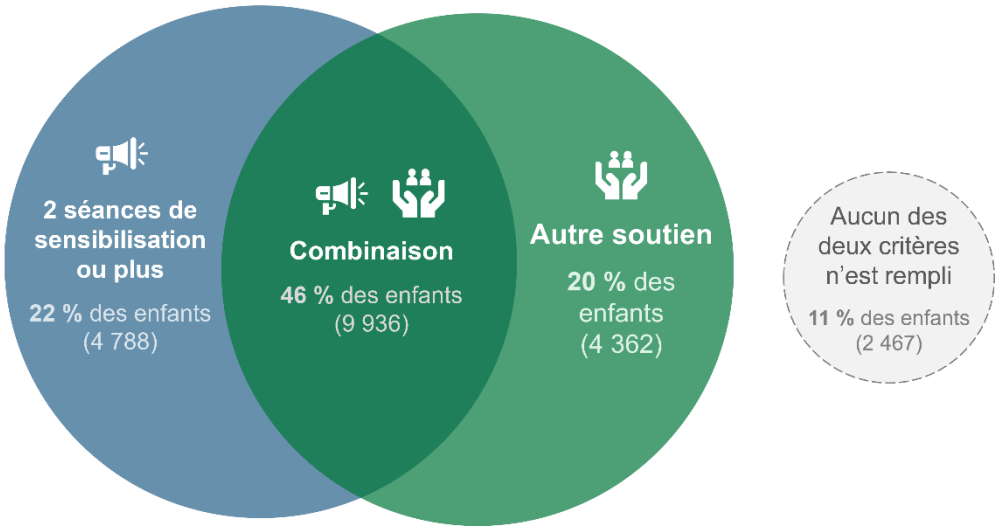
Le programme SSRTE visant à s'attaquer à différents facteurs à l'origine du travail des enfants, la plupart des enfants bénéficient de plusieurs types de soutien en plus de la sensibilisation. Les enfants de l'échantillon ont chacun reçu en moyenne 3,75 services ou prestations de soutien.[2]

[2] Dans la plupart des SSRTE soutenus par l'ICI, des actions de sensibilisation et d'autres types de soutien sont proposés aux enfants et aux familles à la suite des visites d'identification, et avant que les agents ne reviennent pour des visites de

Une action de sensibilisation est proposée à toutes les familles dont les enfants sont en situation de travail des enfants ou exposés à ce risque. La théorie du changement du SSRTE part du principe que la sensibilisation et le changement de comportement au sein des ménages constituent un processus qui nécessite du temps et un dialogue continu entre les agents·es SSRTE et les familles. Pour les besoins de l'analyse, nous considérons donc qu'un enfant a bénéficié d'une action de sensibilisation uniquement si **au moins deux séances de sensibilisation de proximité ont été organisées au niveau du ménage**.

Notre échantillon a donc été divisé en quatre groupes :

- Les enfants ayant bénéficié d'au moins deux séances de **sensibilisation** de proximité, mais n'ayant reçu aucun autre type de soutien
- Les enfants ayant bénéficié d'**autres types de soutien**, mais n'ayant pas bénéficié d'au moins deux séances de sensibilisation de proximité
- Les enfants ayant bénéficié d'une **combinaison** d'au moins deux séances de sensibilisation au niveau des ménages *et* d'un autre type de soutien
- Les enfants n'ayant bénéficié **ni** de deux séances de sensibilisation de proximité, ni d'aucun autre type de soutien



Dans l'échantillon d'enfants, l'âge moyen lors de la dernière visite de suivi est de 11,5 ans. Environ 57 % des enfants sont des garçons. L'échantillon couvre 98 coopératives de cacao et de café. Il est réparti sur 1 427 localités dans 18 régions de Côte d'Ivoire.

En moyenne, la probabilité que les enfants ne soient plus exposés au travail dangereux des enfants après deux visites de suivi consécutives est de 41 %.

Méthode d'analyse

Une analyse de régression a été utilisée pour analyser les données. Cette méthode permet de quantifier les effets de la sensibilisation, d'autres types de soutien et d'une combinaison des deux sur la probabilité que les

suivi. Bien que cette séquence puisse varier dans la réalité, nous ne tenons pas compte de ces écarts dans la présente analyse.

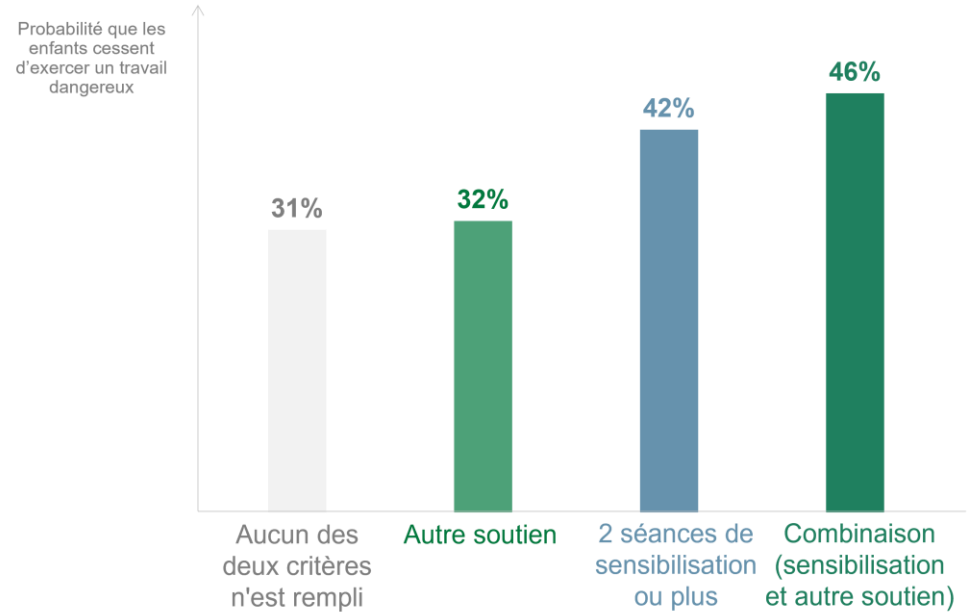
enfants cessent d'exercer un travail dangereux.[3] Parallèlement, elle permet d'isoler d'autres facteurs susceptibles d'influencer à la fois l'attribution du soutien et la probabilité qu'un enfant cesse de travailler, tels que l'âge et le sexe de l'enfant.

Résultats

La probabilité prévue qu'un enfant cesse d'exercer un travail dangereux varie en fonction du soutien qu'il reçoit. L'analyse montre que :[4]

- Lorsque les enfants ne bénéficient **ni** de deux séances de sensibilisation de proximité, ni d'aucun autre type de soutien, la probabilité prévue qu'ils cessent d'exercer un travail dangereux est de 31 %.
- Lorsque les enfants bénéficient de moins de deux séances de sensibilisation de proximité, mais reçoivent un **autre type de soutien**, la probabilité prévue qu'ils cessent le travail dangereux augmente de moins d'un point de pourcentage, pour atteindre 32 %.
- Lorsque les enfants bénéficient d'au moins deux séances de **sensibilisation** de proximité, mais ne reçoivent aucun autre type de soutien, la probabilité prévue qu'ils cessent le travail dangereux augmente de 11 points de pourcentage, pour atteindre 42 %.
- Lorsque les enfants bénéficient d'une **combinaison** d'au moins deux séances de sensibilisation de proximité et d'un autre type de soutien, la probabilité qu'ils cessent le travail dangereux augmente de 15 points de pourcentage, pour atteindre 46 %.

Figure 1 : Probabilité estimée que les enfants cessent d'exercer un travail dangereux selon différents scénarios de soutien dans le cadre du SSRTE



[3] Un modèle logit a été utilisé, dans lequel la variable dépendante est un indicateur binaire indiquant si l'enfant n'a plus signalé d'activité dangereuse lors de deux Visites de suivi consécutives. Les variables de contrôle incluses dans le modèle sont l'âge et le sexe de l'enfant, ainsi que des indicateurs relatifs à l'année au cours de laquelle la dernière Visite de suivi a eu lieu. Les erreurs-types sont regroupées au niveau de la coopérative.

[4] L'échantillon d'enfants ne bénéficiant pas de la campagne de sensibilisation étant de petite taille en tant que groupe de comparaison, certains effets marginaux ne sont pas statistiquement significatifs.

En d'autres termes, les données indiquent qu'en l'absence de sensibilisation, l'efficacité des autres types de soutien est limitée. En revanche, une sensibilisation répétée semble avoir des effets considérables, même en l'absence de tout autre type de soutien. **Globalement, c'est lorsque les enfants ont bénéficié d'une combinaison d'au moins deux séances de sensibilisation et d'autres types de soutien que la probabilité qu'ils cessent le travail dangereux est la plus élevée.**

Les données révèlent également que même lorsque les enfants ne bénéficient d'aucun soutien (pas même d'une seule séance de sensibilisation de proximité), la probabilité qu'ils cessent d'effectuer un travail dangereux est d'environ 19 %. Étant donné que les cas d'enfants ne bénéficiant ni de soutien ni de sensibilisation ne se produisent qu'exceptionnellement dans la pratique et sont très rares dans l'échantillon, ce chiffre doit être interprété avec prudence. Néanmoins, ce chiffre suggère que les visites répétées au niveau des ménages peuvent, en elles-mêmes, influencer dans une certaine mesure la prise de décision des familles, car l'entretien suscite naturellement des discussions sur le travail des enfants et sensibilise à cette question.

Conclusions

Les résultats suggèrent que la sensibilisation est un élément crucial du soutien fourni dans le cadre des SSRTE pour sortir les enfants du travail dangereux. Les SSRTE ne devraient pas considérer la sensibilisation et les autres types de soutien comme des alternatives, mais comme des mesures complémentaires. Si les sessions continues de sensibilisation de proximité semblent déjà assez efficaces en elles-mêmes, les résultats les plus probants sont obtenus lorsqu'elles sont combinées à d'autres types de soutien.

Ces résultats indiquent que, pour être efficaces, les SSRTE doivent à la fois apporter un soutien concret visant à remédier aux contraintes économiques et d'accès aux services des ménages, et mener des actions visant à renforcer la prise de conscience des dangers du travail des enfants et de la valeur de l'éducation.

Une sensibilisation répétée au niveau des ménages devrait faire partie intégrante de tous les efforts visant à lutter contre le travail des enfants par le biais des SSRTE ou de systèmes comparables.